

Deux grands excès de vitesse, un feu de chaume



Deux grands excès de vitesse, un feu de chaume

Lagraulas

Dimanche 7 août vers 17 heures sur la RN 124 direction Auch, un automobiliste landais de 65 ans a été stoppé par les gendarmes alors qu'il roulait à 138 km/h pour une vitesse autorisée de 80 km/h. Le véhicule a été mis en fourrière et le permis de conduire sera retenu.

Eauze

Dimanche 7 août sur la RN 524, un motocycliste de 21 ans a été flashé à la vitesse de 142 km/h pour une vitesse autorisée de 80 km/h. La moto est partie à la fourrière et le permis de conduire a été suspendu en attendant la décision du tribunal.

Montréal

Lundi 8 août vers 14 heures, ce sont 4 hectares de chaume qui sont partis en fumée. La promptitude et les importants moyens mis en place ont permis de stopper l'incendie. Les pompiers de Montréal, Fourcès, Eauze, Courrensan, Valence et Gondrin sont intervenus sur ce sinistre.